



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B.4.1

Numéro de référence : 2011-0330
Demande : Conversion en homologation complète sans consultation
Produit : Concentré de fabrication du cyprosulfamide
Numéro d'homologation : 29072
Matière active (m.a.) : Cyprosulfamide
Numéro de document de l'ARLA : 2139354

But de la demande

La présente demande a pour objet la conversion de l'homologation conditionnelle du concentré de fabrication du cyprosulfamide en une homologation complète. Les conditions d'homologation comprenaient la présentation de données sur la méthodologie/validation et sur les lots.

Évaluation des propriétés chimiques

Appellation courante : Cyprosulfamide
Nom chimique : *N*-[4-(cyclopropylcarbamoyl)phénylesulfonyl]-*o*-anisamide

Le concentré de fabrication du cyprosulfamide a les propriétés suivantes :

Propriété	Résultat										
Couleur et état physique	Poudre blanche										
Concentration nominale	98,7 % comme déterminé par CLHP										
Odeur	Aucune odeur caractéristique										
Densité relative	1.64										
Pression de vapeur	$5,72 \times 10^{-9}$ Pa à 20 °C $1,10 \times 10^{-8}$ Pa à 25 °C										
pH	4,8 à 24 °C										
Solubilité dans l'eau	<table><thead><tr><th><u>pH</u></th><th><u>Solubilité à 20 °C</u></th></tr></thead><tbody><tr><td>4.0</td><td>3,4 mg/L</td></tr><tr><td>5,1 (eau bidistillée)</td><td>12,5 mg/L</td></tr><tr><td>6.9</td><td>1,09 g/L</td></tr><tr><td>8.1</td><td>26,1 g/L</td></tr></tbody></table>	<u>pH</u>	<u>Solubilité à 20 °C</u>	4.0	3,4 mg/L	5,1 (eau bidistillée)	12,5 mg/L	6.9	1,09 g/L	8.1	26,1 g/L
<u>pH</u>	<u>Solubilité à 20 °C</u>										
4.0	3,4 mg/L										
5,1 (eau bidistillée)	12,5 mg/L										
6.9	1,09 g/L										
8.1	26,1 g/L										

Propriété	Résultat	
Coefficient de partage n-octanol/eau	<u>pH</u>	<u>log K_{oe}</u>
	4	1.77
	7	-0.80
	9	-1.81

Les exigences concernant les propriétés chimiques du concentré de fabrication du cyprosulfamide ont été remplies.

Évaluation sanitaire

Des données concernant la stabilité à l'entreposage au congélateur du phytoprotecteur cyprosulfamide dans les matrices végétales ont été examinées à l'appui de l'homologation du concentré de fabrication du cyprosulfamide et des préparations commerciales qui contiennent ce phytoprotecteur. Selon l'examen des données présentées, l'exposition alimentaire aux résidus de cyprosulfamide ne devrait pas changer et l'exposition alimentaire causée par les utilisations étayées du cyprosulfamide ne pose pas de risque inacceptable pour la santé humaine.

Évaluation environnementale et de la valeur

Aucune évaluation environnementale et aucune évaluation de la valeur n'est requise pour la présente demande.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis à l'appui du concentré de fabrication du cyprosulfamide et elle a jugé que les renseignements étaient suffisants pour permettre son homologation complète.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.